

30 avril 2024

***CAPA Congé de formation professionnelle des
personnels enseignants du second degré
Lundi 6 mai à 14 heures – rectorat de Versailles***

I. Ordre du jour de la CAPA	1
II. Présentation générale du dispositif.....	1
III. Irrecevables.....	3
IV. Groupe 1.....	4
V. Groupe 2	6
VI. Groupe 3	9

I. Ordre du jour de la CAPA

Examen des demandes en 3^e refus et plus et des listes complémentaires pour la campagne 2024 des congés de formation professionnelle des personnels enseignants du second degré.

II. Présentation générale du dispositif

1. Evolution du dispositif pour la campagne 24

A la suite au groupe de travail de l'automne 2023 sur la circulaire, ont été actées plusieurs modifications du barème et des pièces justificatives :

- Prise en compte du nombre de demandes antérieures pour les demandes du groupe 2 avec une attention particulière pour informer les candidats dont les demandes en 2022 et 2023 avaient été barémées sans ce critère ;
- Mise à jour avec la DPE du barème de prise en compte de la situation administrative corps/grade/échelon ;
- Priorisation pour les demandes liées à une situation de RQTH ou usure professionnelle ;
- Constat de l'usure professionnelle sur la base de l'avis du médecin de prévention ;
- Objectivation du projet de reconversion par une annexe détaillant celui-ci.

Rappel réglementaire : article L422-3 du code général de la fonction publique : les personnels en situation de handicap et ceux pour lesquels il est constaté, après avis



du médecin du travail, qu'il est particulièrement exposé à un risque d'usure professionnelle, disposent d'un accès prioritaire à la formation. En cas d'accord du congé de formation, il est prévu une majoration de la durée du congé et de la rémunération qui lui est attachée (2 ans rémunérés au lieu d'un an, avec 100 % du traitement la première année et l'indemnité de formation de 85% la deuxième année). L'EAFC informe la DPE des bénéficiaires de cette majoration.

2. Contingent

A l'issue de la CAPA CFP 2023, le contingent a été arrêté à 117 ETP.

Nombre de congés de formation attribués et utilisés en 2023/2024 :

- Nombre total d'accords au terme de la campagne (y compris accords sur LC suite aux désistements) : 207 ;
- Dont nombre de reliquats : 57 ;
- Nombre de reports de congés de formation obtenus en 22 et pris en 23/24 : 12 (100 mois) ;
- Nombre de reports de congés de formation obtenus en 23 et reportés sur 24/25 : 43 (274 mois).

Le contingent en ETP a été consommé.

Reconduction en 2024 du contingent de 117 ETP.

3. Examen des congés de formation

Les congés de formation sont examinés tous corps confondus. Les documents transmis comportent :

- Pour chaque groupe la liste des irrecevables (cf infra III) ;
- Pour chaque groupe les listes des 3^{es} refus et plus et des listes complémentaires ;
- Les dossiers des 3^{es} refus et des listes complémentaires ;
- Des données statistiques.

4. Données générales

117 ETP, soit 1404 mois, sont alloués aux congés de formation des enseignants, CPE et PsyEN de l'académie de Versailles pour l'année scolaire 2024-2025.

Les candidatures recevables se répartissent comme suit : 722 au total, dont 4 au titre du groupe hors barème. 4 ETP sont préemptés pour le groupe hors barème.

La ventilation du contingent entre les 3 groupes sur barème se fait donc sur la base suivante : 113 ETP (1 356 mois) pour 718 demandes au barème.

Les ETP sont alloués à chaque groupe au prorata de leur poids dans l'ensemble des demandes :



- Groupe 1 : 602 candidatures sur 722, soit 83,4 % ;
- Groupe 2 : 91 candidatures sur 722, soit 12,6 % ;
- Groupe 3 : 29 candidatures sur 722, soit 4 %.

Ventilation des ETP et nombre de mois alloués par groupe :

- Groupe 1 : 95 ETP pour 1 140 mois ;
- Groupe 2 : 14 ETP pour 168 mois ;
- Groupe 3 : 4 ETP pour 48 mois.

III. Irrecevables

28 demandes irrecevables : 18 pour le groupe 1, 5 pour le groupe 2, 4 pour le groupe 3, 1 sans groupe indiqué.

IV. Groupe 1

1- Présentation générale

Relèvent du groupe 1 les demandes de préparation aux concours de l'Education nationale (agrégation, concours de cadres...).

Sur 602 demandes, 158 CFP sont attribués pour un total de 1 141 mois.

La barre est à 205, barème pour lequel il y a 12 candidatures. Sur ces dernières, 8 obtiendront leur CFP à la barre des 205 et 4 candidats à cette même barre des 205 n'obtiendront pas satisfaction.

Les critères de classement des 12 candidats sont les suivants :

- Taux de satisfaction par corps : pas d'effet car les 12 candidats sont certifiés
- Taux de satisfaction par discipline dans le corps
- Taux de satisfaction par genre dans le corps
- Ancienneté de service

3 candidats sont ex-aequo (même taux de satisfaction par discipline dans le corps, même genre, même ancienneté totale de service, même grade, même échelon, même ancienneté dans l'échelon). Il est proposé d'utiliser l'âge comme critère de départage.



2- Données statistiques pour établir le classement de la liste complémentaire du barème 205.

Les données sont calculées sur les candidats aux barèmes de 330 à 210.

Tableau 1 - Taux de satisfaction des demandes par discipline dans le corps

Corps	Discipline	Nombre de demandes	Nombre d'accords	Taux de satisfaction en %
AGREGÉ		9	4	44,4%
	ECO-GESTION	1	1	100,0%
	EDUCATION MUSICALE	1		0,0%
	ESPAGNOL	1	1	100,0%
	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1	1	100,0%
	INFORMATIQUE	1		0,0%
	LETTRES MODERNES	2	1	50,0%
	MATHEMATIQUES	1		0,0%
	SCIENCES PHYSIQUES CHIMIE	1		0,0%
CERTIFIÉ		537	133	24,8%
	ALLEMAND	11	2	18,2%
	ANGLAIS	64	17	26,6%
	ARTS PLASTIQUES	11	2	18,2%
	CHINOIS	6	1	16,7%
	DOCUMENTALISTE	1		0,0%
	ECO-GESTION	11	3	27,3%
	EDUCATION MUSICALE	4		0,0%
	ESPAGNOL	52	17	32,7%
	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	68	19	27,9%
	ITALIEN	6	1	16,7%
	LETTRES CLASSIQUES	10	2	20,0%
	LETTRES MODERNES	119	30	25,2%
	MATHEMATIQUES	60	16	26,7%
	PHILOSOPHIE	20	4	20,0%
	RUSSE	1		0,0%
	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	28	5	17,9%
	SCIENCES PHYSIQUES CHIMIE	29	8	27,6%
	SII INGENIEUR	2		0,0%
	STMS	1	1	100,0%
	SVT	30	5	16,7%
	TECHNOLOGIE	3		0,0%
CPE		/	/	/
	CPE	/	/	/



PEPS		39	10	25,6%
	EPS	39	10	25,6%
PLP		17	3	17,6%
	ANGLAIS-LETTRES	3	2	66,7%
	ARTS APPLIQUES DESSIN	2		0,0%
	BIOTECHNOLOGIES SANTE ENVIRONNEMENT	1		0,0%
	ECO-GESTION	5		0,0%
	ESPAGNOL-LETTRES	2		0,0%
	ESTHETIQUE COSMETIQUE	1		0,0%
	LETTRES HISTOIRE GEO	2		0,0%
	MATH.SCIENCES PHYSIQUES	1	1	100,0%
PSYEN		/	/	/
	PSYEN	/	/	/
Total général		602	150	24,9%

Tableau 2 - Données générées sur le taux de satisfaction par corps des demandes

Corps	Nombre de demandes femmes	Part des demandes femmes sur le total des demandes	Nombre d'accords femmes	Part des accords femmes sur le total des accords	Nombre de demandes hommes	Part des demandes hommes sur le total des demandes	Nombre d'accords hommes	Part des accords hommes sur le total des accords
AGREGÉ	6	66,7%	4	100%	3	33,3%		0,0%
CERTIFIÉ	402	74,9%	109	82%	135	25,1%	24	18%
CPE	/	/	/	/	/	/	/	/
PEPS	19	48,7%	3	30%	20	51,3%	7	70,0%
PLP	15	88,2%	2	66,6%	2	11,8%	1	33,3%
PSYEN	/	/	/	/	/	/	/	/
Total général	441	73,4%	118	78,7%	160	26,6%	32	21,3%

V. Groupe 2

1- Présentation générale

Relèvent du groupe 2 les demandes de formation préparant à des fonctions sur poste ou mission spécifique (DNL, FLS, CAPPEI, CAFFA, etc.).

Sur 91 demandes, 24 CFP sont attribués, pour 165 mois.

La barre est à 135, barème pour lequel il y a 5 candidats. Trois obtiendront leur CFP. Les critères de classement sont :

- Taux de satisfaction par corps
- Taux de satisfaction par discipline dans le corps



- Taux de satisfaction par genre
- Ancienneté de service

2- Données statistiques pour établir le classement de la liste complémentaire du barème 135.

Tableau 1 - Taux de satisfaction des demandes par corps

Corps	Nbre de demandes	Pourcentage du total des demandes	Nbre d'accords	Pourcentage du total des accords	Taux de satisfaction des demandes
AGREGE	41	45,1%	9	42,9%	22,0%
CERTIFIE	40	44,0%	10	47,6%	25,0%
CPE	2	2,2%		0,0%	0,0%
PEPS	2	2,2%		0,0%	0,0%
PLP	5	5,5%	2	9,5%	40,0%
PSYEN	1	1,1%		0,0%	0,0%
Total général	91	100,0%	21	100,0%	23,1%

Tableau 2 - Taux de satisfaction par discipline

Corps	Discipline	Nombre de demandes	Nombre d'accords	Taux de satisfaction en %
AGREGE		41	9	22,0%
	ANGLAIS	4	1	25,0%
	ARTS PLASTIQUES	1	1	100,0%
	ECO-GESTION	1		0,0%
	ESPAGNOL	3		0,0%
	HISTOIRE-GEO	5	1	20,0%
	ITALIEN	1		0,0%
	LETTRES CLASSIQUES	6	2	33,3%
	LETTRES MODERNES	9	2	22,2%
	MATHEMATIQUES	3	1	33,3%
	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	1		0,0%
	SCIENCES PHYSIQUES	3		0,0%
	SVT	4	1	25,0%
CERTIFIE		40	10	25,0%
	ANGLAIS	6	4	66,7%
	ARTS PLASTIQUES	1		0,0%
	DOCUMENTATION	2		0,0%
	ESPAGNOL	3		0,0%
	HISTOIRE-GEO	9	3	33,3%



	ITALIEN	1	1	100,0%
	LETTRES CLASSIQUES	2	1	50,0%
	LETTRES MODERNES	7		0,0%
	MATHEMATIQUES	3	1	33,3%
	PHILOSOPHIE	1		0,0%
	SCIENCES PHYSIQUES	2		0,0%
	SES	1		0,0%
	SVT	2		0,0%
CPE		2		0,0%
	EDUCATION	2		0,0%
PEPS		2		0,0%
	EPS	2		0,0%
PLP		5	2	40,0%
	BIOTECHNOLOGIE SANTE ENVIRONNEMENT	1	1	100,0%
	ECO-GESTION	1		0,0%
	GENIE BOIS	1		0,0%
	LETTRES HISTOIRE-GEOGRA- PHIE	1	1	100,0%
	SVT	1		0,0%
PSYEN		1		0,0%
	PSY-EN	1		0,0%
Total général		91	21	23,1%

Tableau 3 - Données générées sur le taux de satisfaction des demandes

Corps	Nombre de demandes femmes	Part des demandes femmes sur le total des demandes	Nombre d'accords femmes	Part des accords femmes sur le total des accords	Nombre de demandes hommes	Part des demandes hommes sur le total des demandes	Nombre d'accords hommes	Part des accords hommes sur le total des accords
AGREGE	31	75,6%	8	88,9%	10	24,4%	1	11,1%
CERTIFIE	32	80,0%	8	80,0%	8	20,0%	2	20,0%
CPE	2	100,0%		0,0%		0,0%		0,0%
PEPS	1	50,0%		0,0%	1	50,0%		0,0%
PLP	3	60,0%	1	50%	2	40,0%	1	50,0%
PSYEN	1	100,0%		0,0%		0,0%		0,0%
Total général	70	76,9%	17	81%	21	23,1%	4	19,0%

VI. Groupe 3

Relèvent du groupe 3 les demandes de reconversion.

Les demandes de reconversion liées à l'usure professionnelle sont traitées dans le groupe 3 hors barème avec un contingent maximum de 4 ETP.

Les demandes de reconversion choisies sont traitées dans le groupe 3 sur barème avec un contingent de 4 ETP.

1. Groupe hors barème

4 demandes sont présentées dans le groupe hors barème, accompagnées d'un certificat médical attestant la nécessité du congé de formation.

Les quatre demandes concernent des professeures certifiées dans les disciplines suivantes : arts plastiques, histoire, physique, anglais. L'âge moyen des enseignantes est de 44 ans.

2. Groupe sur barème

6 demandes sont satisfaites, dont une au titre du reliquat. La barre est à 90. Le dernier candidat à 90 points est retenu. La consommation est de 44 mois sur le contingent de 48 mois.